

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les Article, L2125-1 et L2125-4

Vu la délibération n°VA\_DEL2016\_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant l'arrêté N°2020-27754 en date du 06 octobre 2020 concernant La demande d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une base de vie et de stockage fin de réaliser des travaux de rénovation du square VANTORRE par l'entreprise France Environnement, sur la placette face au square VANTORRE,

Considérant que ces travaux ne sont pas terminés,

**N° 2020 – 27921.**

**ARRETONS**

**Article 1.**

Notre arrêté N°2020-27754 en date du 06 octobre 2020 est prolongé, dans les mêmes conditions jusqu'au 16 décembre 2020.

**N° 2020 – 27921.**

**Article 2.**

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 0 € les travaux étant réalisés en faveur de la ville de VILLENEUVE D'ASCQ.

**Article 3.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 4.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur d'ILEVIA à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de LEZENNES rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise France Environnement ZA les Marlières 59710 AVELIN.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,  
Le 02 décembre 2020,  
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : 09 DEC. 2020